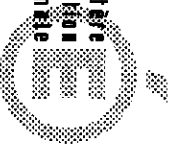


Paris, le **12 MARS 2010**

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les présidentes
et présidents des pôles de recherche et
d'enseignement supérieur

ministère
éducation
nationale
Inspection générale
de l'administration
de l'éducation
nationale
et de la recherche



Le chef du service

Ref. :
JPK/SG N°

10 - 57

Affaire suivie par :
Jean-Pierre Korolliski

Téléphone
01 55 55 34 45

Télexcopie
01 55 55 10 01

Mel.
jean-pierre.korolliski
@education.gouv.fr

107 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

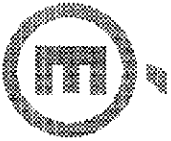
**Objet : Rapport N° 2010-014 de la mission IGAENR sur les Pôles de
recherche et d'enseignement supérieur (PRES)**

Comme vous le savez, par lettre de mission en date du 30 novembre 2009, la Ministre a demandé à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de réaliser un bilan des activités des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) depuis leur création et de dégager des pistes d'action possibles pour engager une nouvelle phase de développement de ces pôles en vue de favoriser la structuration des sites universitaires français.

La mission d'inspection générale devait d'abord se forger la représentation la plus exacte possible des réalisations des pôles qui, entre 2007 et 2009, ont été créés dans une inscription métropolitaine, régionale ou interrégionale, sous forme d'établissements publics de coopération scientifique (EPCS). Cette étude n'a donc concerné, ni les pôles « associatifs », ni le consortium agronomique GREENIUM, ni le PRES Paris Cité créé en février 2010. La synthèse de ce travail constitue la première partie de ce rapport. Il apparaît des réalisations intéressantes mais aussi un engagement trop limité des établissements fondateurs, notamment dans les domaines de la formation et de la recherche.

Considérant que les PRES constituent une des voies possibles pour mener à bien la nécessaire structuration des sites universitaires, la mission a estimé indispensable de disposer d'une analyse des résultats obtenus par l'autre voie possible de structuration que constitue la fusion d'établissements. Pour ce faire, la mission s'est intéressée au seul cas de fusion aujourd'hui opéré : l'université de Strasbourg (partie 2) et dresse un bilan provisoire de cette opération. Elle souligne notamment le défi que représente la structuration interne d'une fusion de cette ampleur qui, cependant, n'épuise pas la question de l'organisation au niveau métropolitain et au niveau régional.

De même, il a semblé précieux à la mission d'étudier les enseignements que l'histoire de l'intercommunalité en France pouvait apporter à la construction des PRES, qu'il s'agisse des outils et méthodes de structuration sur un territoire ou du rôle facilitateur de l'Etat (partie 3). Ce parallèle met en évidence le fait que seule une politique déterminée de l'Etat assortie de moyens incitatifs est de nature à provoquer l'adhésion des établissements partenaires et, au sein de ces derniers, l'adhésion de la communauté universitaire.



Au-delà de ces observations de la réalité nationale, le rapport que Philippe Aghion a réalisé à la demande de la Ministre a apporté en janvier dernier des éclairages et des références particulièrement utiles.

Sur ces bases, la mission s'est donné pour objectif de dégager, en partie 4, un ensemble de principes et une démarche de nature à contribuer à la constitution du référentiel de la nouvelle phase de développement des PRES. Pour la mission, cette phase a une caractéristique majeure : la volonté de placer la politique de recherche et de formation au cœur de la construction des nouvelles fédérations d'établissements.

Elle en a déduit, en partie 5, ce qui, à ses yeux, devait constituer les cinq chantiers prioritaires d'une deuxième phase de développement des PRES tout en intégrant l'évolution du contexte liée à l'emprunt national et aux perspectives de création de campus d'excellence : formaliser la politique de structuration territoriale de l'État, accompagner le développement des pôles – notamment au plan juridique –, lancer des schémas de développement ambitieux qui placent les établissements dans une perspective dynamique tout en leur donnant du temps pour mener à bien leur évolution, construire de nouveaux liens organiques en matière de recherche, prévoir un engagement de l'État à la mesure de l'engagement des PRES et des établissements.

Enfin le rapport décrit, en partie 6, les scénarios concrets de reconfiguration des sites universitaires en proposant plusieurs modèles organisationnels et en analysant leurs conséquences en termes de gouvernance.

La mission n'a pas souhaité consacrer des réflexions substantielles à la situation de l'île de France en raison, d'une part, des travaux spécifiques qui lui sont, par ailleurs, consacrés et en considérant, d'autre part, que les principes qu'elle a définis ont vocation à s'appliquer dans la région capitale comme ailleurs sur le territoire.

Plutôt que d'avancer des solutions « clefs en main », il a semblé plus constructif à la mission d'apporter des éléments au débat national et d'éclairer le nouveau rôle que les PRES pouvaient jouer dans un contexte profondément transformé par les orientations de l'emprunt national.

Le rapport propose néanmoins d'opérer de véritables choix, suggère une démarche volontaire et participative et dessine un cadre de référence actualisé.



Thierry BOSSARD